



CRÉGY-LES-MEAUX

Section Ju-Jitsu Traditionnel

Bulletin d'inscription pour la saison sportive : 2019-2020

Association sans but lucratif déclarée à la Sous-préfecture de Seine & Marne à Meaux (77)
sous le N° 1/07554 le 05.11.90.

Siège Social : Mairie de Crégny-Les-Meaux, 28 rue Jean Jaurès 77124.

A opté pour le programme de formation de l'Académie Européenne de JuJitsu Traditionnel de Maître J.J.QUERO

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Date de Naissance	<input type="text"/> ans	Lieu de Naissance	<input type="text"/>
Nationalité	<input type="text"/>	Profession	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>		
Code Postal	<input type="text"/>	Ville	<input type="text"/>
Téléphone Portable	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Adresse-mail @	<input type="text"/>		

- Demande le titre de membre de l'association dénommée :
A.C.S.L «Section Ju-Jitsu Traditionnel», et conformément aux statuts et règlement intérieur, règle la somme de € comprenant le montant du droit d'entrée à l'association et celui des cotisations annuelles, qui englobent les cotisations propres à la section et la carte de membre de l'Académie Européenne de JuJitsu Traditionnel d'un montant de 40.00 €.
- Je suis informé que l'association a opté pour le programme de formation de l'Académie Européenne de JuJitsu Traditionnel et qu'une carte de membre est réglée pour mon compte par l'association qui remplira un bulletin spécifique pour ce choix.
- L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur et les statuts de l'association, ainsi que la convention d'utilisation des équipements sportifs de la ville de Crégny-Les-Meaux.
- **La fourniture d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Ju-Jitsu Traditionnel à but non compétitif est obligatoire.**
- Les cotisations annuelles de l'association sont fixées chaque année par l'assemblée générale.
- Elles se répartissent de la façon suivante :

<u>Catégories</u>	Enfants (- de 13 ans)	Adulte (+ de 13ans)
1. Carte de membre-assurance de l'A.E.J.T	40,00 €	40,00 €
2. Droit d'entrée à l'association «Avenir-Crégny-Sports-Loisirs»	20,00 €	20,00 €
3. Cotisation annuelle pour les cours :	€	€

Les cotisations seront déposées à la fin des mois d'octobre, novembre, décembre 2019.

Lu et approuvé, à Crégny-Les-Meaux le : _____

**Signature des parents
(pour les mineurs) :**

Signature de l'adhérent :